

POUR UNE ÉTUDE DU RÔLE DES FEMMES DANS LE BÂTIMENT AU MOYEN-ÂGE

Le 18 mai 1922, dans une conférence intitulée « La gloire intangible des Marseillaises de 1524 »¹, Pierre Bertas s'est attaché à démontrer que, lors du siège de Marseille par les troupes de Charles Quint, les femmes de cette cité avaient « rendu impossible la tuerie d'un assaut, en coopérant pour une très large part à l'édification des ouvrages fortifiés qui (la) rendirent inexpugnable ». Il répondait en cela à V.-L. Bourilly qui, quelques années plus tôt, avait affirmé que, contrairement à la tradition, au cours de cet épisode guerrier « jamais les Marseillaises n'ont manié la pelle ou la pioche, porté la hotte ou les fascines, exception faite de six femmes du peuple embauchées par la municipalité et payées par le trésorier de la ville »².

Je n'entends pas revenir sur la participation, d'une partie de la population féminine à la défense de Marseille en 1524, ou critiquer cette notion de « gloire intangible ». Ce débat et ses conclusions me semblent, en revanche, appeler deux remarques : tout d'abord, il apparaît que les travaux de fortification ont été assurés par de nombreuses personnes, hommes et femmes. La glorification de l'intervention féminine, qui n'est pas alors un thème nouveau³, tend vraisem-

1. Cette conférence a été prononcée sous les auspices des "Éducateurs Populaires" ; Marseille, 1922, Imp. Méridionale.

2. Cité par P. BERTAS, op. cit., p.8.

3. On le retrouve notamment chez Ruffi, en 1696 ("... les femmes de la ville y travaillèrent sans aucune distinction d'âge ni de qualité (...) avec tant de courage qu'il ne faut pas s'étonner si les habitants animés par un tel exemple firent après une généreuse résistance." (A. de RUFFI, *Histoire de la ville de Marseille contenant tout ce qui s'est passé depuis sa fondation...*, Marseille, 1696, T.1, p. 306), ou chez A. FABRE, en 1867 ("les femmes elles-mêmes se distinguèrent par leur courage et leur patriotisme", *Les rues de Marseille*, Marseille, 1867 - 1869, t.1, p. 39). Il remonterait, en l'occurrence, à la première moitié du XVI^e siècle car un témoin oculaire du siège, Jean THIERRY DE L'ESTOILE, a noté "(...) les dames de la ville travaillèrent ad icelles tranchées, la plus grande partie firent, montrant le grand courage qu'elles avoient de résister aux ennemis (...)" . Passage cité par P. BERTAS, op. cit.

blement, selon un procédé courant, à rehausser le prestige du groupe (la population de Marseille) par la valorisation de certains de ses éléments, notamment plus faibles (les femmes) : en 1524, « même les femmes se distinguèrent par leur action ».

Ensuite, cet exemple permet de constater que les six ouvrières retrouvées ne sont évoquées que pour faire pendant aux « nobles dames » ; la question de l'héroïsme occulte en quelque sorte l'aspect professionnel de la présence féminine.

De telles pratiques dépassent largement le contexte historiographique local. Elles ont contribué, à leur manière, à laisser les femmes « dans l'ombre de l'Histoire »⁴ en privilégiant l'extraordinaire. Il arrive toutefois que, derrière la femme illustre, une foule plus modeste mais aussi plus quotidienne se fasse jour. C'est le cas ici avec ces six journalières.

De fait, la présence de femmes dans l'industrie du bâtiment a longtemps été considérée comme exceptionnelle, ou ignorée. De récentes études⁵ ont montré que cette disqualification tacite n'est pas justifiée. En Allemagne, les femmes ont tenu une place tant dans les corporations professionnelles que sur les chantiers, où leur moindre force physique – souvent alléguée par les historiens pour écarter la possibilité de leur intervention – n'a pas empêché leur embauche, parfois massive, pour d'éprouvants travaux de manutention. Cela semble être également le cas en France au vu des comptes marseillais de 1524 mais, à ma connaissance, aucun travail n'a encore été consacré à ce phénomène. L'histoire des techniques passe par l'examen de cette « réalité quotidienne » qui détermine à plus d'un titre l'organisation de la production. C'est dans cette perspective que je me suis intéressé au rôle des femmes dans la construction provençale, à la fin du Moyen Âge.

Il m'a paru alors possible, à partir des sources écrites, de préciser quelque peu les attributions des femmes dans le bâtiment, leurs domaines d'intervention, etc.

La présente étude se propose de présenter les premiers résultats de cette enquête et de dégager les axes d'une recherche plus approfondie qui, en raison de la nature fragmentaire de la documentation, ne peut être envisagée que sur un temps relativement long.

Peu mentionnées dans les milliers de prix-faits consultés, les femmes apparaissent au détour de rares textes réglementaires ainsi que dans une petite partie des comptes de constructions. Les documents rassemblés permettent d'envisager l'intervention des femmes sous plusieurs angles, parfois complémentaires :

- la participation à la confrérie professionnelle ;

4. *Histoire des femmes. 2 - Le Moyen Âge*, Paris, 1991, p. 8.

5. Cf. E. UITZ, *Die frau in der mittelalterlichen stadt*, Stuttgart, 1988, p. 65 ; "Les femmes et le travail", rédigé par C. OPITZ dans *Histoire des femmes. 2 - Le Moyen Âge*, pp. 305 - 319.

- le commerce et la production des matériaux ;
- l'activité sur le chantier.

1 - *La consœur : épouse et parente du maître ou « maîtresse » ?*

Les statuts de la confrérie des charpentiers, maçons et plâtriers d'Aix-en-Provence, confirmés le 14 juin 1475 par le roi René⁶, font, à plusieurs reprises, allusion à la présence de femmes dans les rangs de cette association. A aucun moment le texte ne précise qui étaient ces « consœurs » (*consorres*) mais le contexte même de leur mention nous aide à cerner la qualité de ces dernières.

Sur une vingtaine d'articles que comptent ces statuts, cinq envisagent explicitement les membres féminins de la confrérie. Le premier à le faire concerne : « Ceulx qui vendront à vespres à la messe le jour de la feste de Nostre Dame de mi-aoust ». Après avoir ordonné à « tous lez confreres de lad. confrérie » d'assister aux offices, les rédacteurs ont prévu une amende pour « celui ou celle » qui manquerait à ce devoir. Un peu plus loin, au chapitre « De ayder les povres confreires », le cas où « il avenoit que par aventure aucun dez confrères ou maistres ou varlez ou consorres de lad. confrérie fust en enfermeté de son corps ou venoit en povreté évident » est évoqué. Le troisième article nous intéressant porte sur le fait de « dénoncier ou dire le trespacement d'un confraire ou d'une consorre ». Il y est fait obligation à tous les membres d'assister aux funérailles de leur confrère ou consœur et de verser une somme : « pour l'arme du trespacé ». Il est, ensuite, demandé aux confrères et consœurs « de non dire vilénie l'un à l'autre ne aux prieurs ». Enfin, le quinzième article intime à tous (« maistre, maïstresse ou varlet ») de payer ce qui est dû à la confrérie dans un délai de deux jours.

Les consœurs participaient aux pratiques religieuses et funéraires confraternelles. Elles bénéficiaient aussi de la solidarité qui unissait les membres du groupe mais qui étaient-elles et à quel titre se trouvaient-elles associées aux « maîtres et varlet » ? La lettre même du texte permet d'avancer quelques éléments de réponse.

A plusieurs reprises, il apparaît que le terme de « confrère » peut avoir une acception assez large et désigner de manière générique tous les membres de la confrérie (hommes et femmes). La référence explicite aux consœurs peut, de ce fait, être considérée comme la marque d'une insistance sur l'aspect incontournable de tel ou tel article. Elle n'exclut pas une participation plus large des femmes à la vie des métiers considérés.

Le seul équivalent rencontré au terme de « consœur » est celui, plus professionnel, de « maîtresse ». L'énumération, « maistre, maïstresse ou varlet », et le caractère général de la disposition de ce quinzième article des statuts

6. Arch. dép. des B.-du-Rh. : B 17, f°117v°.

paraissent écarter la possibilité d'une intégration des femmes en liaison avec l'apprentissage ou le compagnonnage (le leur ou celui d'un proche). De fait, la consultation de près de 500 contrats d'apprentissage et de location de maçons, plâtriers et fustiers ne m'a pas permis de retrouver une seule mention de jeune-fille embrassant ce type de carrière dans la Provence médiévale⁷. Notons qu'il n'y a pas de femme qui prenne des constructions à prix-fait et, parmi les milliers d'actes notariés relevés, aucun ne fait mention de « maîtresse » charpentier, plâtrier ou maçon. Les « maistresses » évoquées en 1475 n'étaient donc vraisemblablement pas des praticiennes. S'agissait-il d'épouses ou de parentes de maîtres ? C'est probable, mais le lien familial était-il la condition, ou la raison unique, de leur intégration à la confrérie ?

D'après les statuts aixois : « toute personne qui se voudra faire maistre desd. mestiers ou aucun d'iceux et tenir botique paiera à lad. confrérie, pour son entrée un florin ». Malgré la formulation imprécise, il apparaît clairement qu'aucun examen technique n'était prévu pour l'accession à la maîtrise et que cette dernière se définissait en grande partie par la possibilité de commercer (« tenir boutique »). Le chemin de la connaissance technique semble fermé aux femmes, pas celui des affaires. S'intéressant aux confréries de Carpentras à l'époque pontificale, H. Dubled⁸ a noté que, chez les charpentiers : « les veuves de maîtres peuvent continuer, si elles le désirent et sous le nom de leur mari, la boutique familiale à condition d'être de bonnes vie et mœurs, et si elles ont des serviteurs valables ». Je n'ai pas encore pu déterminer si les statuts modernes utilisés par Dubled ont repris là, comme ce fût souvent le cas, des dispositions plus anciennes. Il est toutefois possible de supposer qu'une telle pratique ait déjà eu cours à l'époque médiévale. Les actes notariés évoquent en effet le cas de plusieurs femmes qui, à l'exemple de la veuve du maître fustier Jean Valentin, ont hérité de leur mari des unités de production complètes (en l'occurrence un atelier avec tout son outillage et son stock de bois)⁹. En l'absence du maître, la veuve de ce dernier, devenue propriétaire à part entière, aurait pu logiquement prétendre au titre de maîtresse, la confrérie assurant ainsi une certaine pérennité de l'entreprise. Je n'ai toutefois retrouvé aucun contrat de construction passé en leur nom. Utilisaient-elles le nom de leur mari ? Travaillaient-elles comme sous-traitant, par contrat oral ? Les éléments rassemblés pour le moment ne permettent pas de répondre à ces questions. En revanche, il est à noter que les épouses de maîtres n'attendaient pas le veuvage pour participer aux affaires de leur mari. Nous retrouvons la trace de leur intervention comme garantes lors de la rédaction de prix-faits¹⁰, passant

7. Ce phénomène n'est, à l'évidence, pas limité à la Provence. Il a été observé aussi dans l'Orléanais où F. MICHAUD-FRÉJAVILLE n'a rencontré que des couturières, lingères, brodeuses ou chambrières ("Bons et loyaux services : les contrats d'apprentissage en Orléanais (1380 - 1480)" dans *Annales de l'Est*, 5^e série, 34^e année N° 1 et 2, 1982, pp. 183 - 208.)

8. H. DUBLED, "Les confréries de métiers à Carpentras à l'époque pontificale", dans *Provence Historique*, 1975, fasc. 101, t. XXV, pp. 435 - 448.

9. Arch. dép. des B.-du-Rh., dépôt d'Aix : 309 E 576, f°994, le 6 XI 1517.

10. Id. : 308 E 925, f°259.

quittance au nom de leur époux¹¹ ou rémunérant les associés de ce dernier¹². Les possibilités étaient multiples et seule une collecte patiente de ce type de mentions, souvent marginales, permettra de cerner le domaine d'intervention de ces auxiliaires non rémunérées.

Les apprentis étaient souvent tenus, d'après leurs contrats d'embauche, d'obéir à tout ce qui leur était imposé par leur maître et par la famille de ce dernier (*per ipsum magistrum et eius familiam*)¹³. Le terme *familia* paraît ici trop large pour ne désigner que les fils travaillant avec leur père. Sans doute faut-il voir dans son emploi la marque d'un fonctionnement « familial » de la cellule artisanale. Chacun était vraisemblablement mis à contribution suivant ses compétences alors que domestique et professionnel se trouvaient imbriqués en raison, notamment, de l'hébergement des apprentis par l'employeur.

Certaines épouses ou parentes semblent avoir véritablement secondé les maîtres : les représentant dans leurs affaires, partageant leur autorité sur leurs ouvriers... Elles pourraient, du fait de leurs responsabilités et de leur position relativement éminente, avoir été désignées comme « maîtresses » au sein de l'association de métier.

A ce stade de la recherche, aucun argument ne permet d'écarter, on le voit, la possibilité de la présence d'épouses ou de parentes de maîtres (avec d'autres peut-être – propriétaires d'ateliers... ?), auprès des veuves, dans la confrérie.

Les femmes étaient, d'après les statuts de 1475, considérées, sur le plan des devoirs et des responsabilités, comme des « confrères » à part entière. Il n'en était pas de même en matière de droits. Elles ne pouvaient en effet pas, à Aix, prétendre exercer les fonctions importantes de prier ou procureur car celles-ci étaient expressément réservées à des « prodrommes » ou « homes deligents et de bone conscience ».

2 - Le marché des matériaux : propriétaires et commerçantes

Les femmes se manifestaient à deux niveaux lors des transactions ayant pour objet des matériaux de construction. Elles intervenaient, en premier lieu, comme propriétaires d'exploitations qu'elles arrentaient à des artisans. Ce fut le cas en 1477, quand un plâtrier lombard prit en location la gipière toute équipée qui appartenait à une certaine Louise Castellane¹⁴. Cet exemple présente de nombreuses similitudes avec ce qui a pu être observé sur la propriété des entreprises artisanales. A ceci près que les carrières de gypse étaient avant tout – comme j'ai pu le montrer par ailleurs¹⁵ – des exploitations agricoles qui,

11. Id. : 307 E 211, le 27 IV 1469.

12. Id. : 309 E 683, f°30v°.

13. Id. : 309 E 751, f° 378v° ; f°424 ; 309 E 608 ; f°234v°...

14. Id. : 309 E 397, f°16v°.

15. Ph. BERNARDI, *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1401 - 1550)*, Thèse dactylographiée de l'Université de Provence, Aix-Marseille I, 1990, p. 246.

après épuisement du gisement, pouvaient retourner à la culture. (Celle de Louise Castellane était, par exemple, entourée de terres cultivées qui lui appartenaient en partie.) Louise Castellane, épouse d'un « *laborator* », n'était, elle, vraisemblablement pas liée au milieu du bâtiment. Elle n'était pas unique dans son genre¹⁶ mais un tel type de revenu ne semble pas avoir attiré particulièrement les femmes.

Le marché des matériaux met en évidence d'autres figures féminines qui, à l'exemple de cette Catherine Martin, mentionnée dans un compte marseillais de 1374¹⁷, vendait directement, elles, des pierres aux constructeurs. Je dispose de trop peu de mentions pour saisir la place exacte tenue par ce type de marchandes. Ce que l'on connaît de l'activité des hommes permet cependant de dessiner, en négatif, les contours d'un tel négoce. J'ai, en effet, pu observer qu'en Provence les constructeurs ont cherché à exercer une main-mise sur le gros de l'approvisionnement des chantiers en produits manufacturés (pierres de taille, plâtre, pièces de bois)¹⁸. Le talent commercial de certaines femmes n'a donc pu s'exprimer que dans la vente de détail et/ou de matériaux bruts ou récupérés. Il ne faut toutefois pas sous-estimer *a priori* cette part du marché qui n'a laissé que peu de traces écrites.

Cette étude débouche, on le voit, sur des domaines beaucoup plus vastes qu'il ne m'appartient pas d'évoquer ici. Elle nous invite à prêter, par ailleurs, une attention accrue à cette économie parallèle méconnue – au moins en ce qui concerne le bâtiment – qui traite par petites quantités une marchandise de moindre qualité ou valeur.

3 - Des femmes faute d'hommes ?

L'intervention de la main-d'œuvre féminine sur les chantiers de construction a déjà été notée dans plusieurs études monographiques¹⁹ et généralement interprétée comme conjoncturelle. Il me paraît nécessaire, dans le cadre de l'enquête proposée, de reprendre l'examen de ce phénomène sur d'autres bases.

Je n'envisagerai ici que les activités de construction elles-mêmes, sans considérer, par exemple, la préparation et la livraison du repas des fustiers payées en 1316 à Bédarrides²⁰, ou la réparation des paniers utilisés pour le transport des matériaux sur le chantier des remparts de Marseille, en 1524²¹.

16. Notons, entre autre, l'arrentement d'une carrière par Jeanne Blancarde, en 1548, à un maçon d'Aix - Arch. dép. des B.-du-Rh., dép. d'Aix : 308 E 1124, f°696.

17. Arch. Com. Mars. : EE 4, f°75.

18. Ph. BERNARDI, *op. cit.*

19. Cf. M. CHAILLAN, *La vieille église de Saint-Victor de Marseille et le pape Urbain V*, Marseille, 1929, p. 13 ; E. NICOLAS, *Jean XXII l'installation du siège apostolique à Avignon*, Thèse de doctorat dactylographiée, E.H.E.S.S., Paris, 1985, pp. 410 - 412 ; P. BERTAS, *op. cit.* ; F.P. CASELLI, *La costruzione del palazzo dei papi de Avignone*, Milan, 1981, p. 41.

20. Arch. Sec. Vaticanes : I.E. 38, f°163. Texte cité par E. NICOLAS, *op. cit.*, p. 412.

21. Arch. com. de Marseille : CC 487, le 1 IX 1524.

La lecture de divers comptes de construction religieux, civils et militaires m'a permis de réunir un premier corpus de huit chantiers, échelonnés entre 1316 et 1586²², dans lesquels la présence de femmes est attestée.

Les chantiers regroupés ici semblent avoir en commun une certaine importance et, surtout, une relative urgence. Leur ouverture a résulté d'un besoin impérieux (logement de la papauté à Avignon) ou d'une menace précise (siège par les troupes royales à Pertuis en 1396 ; siège de l'armée impériale en 1524 à Marseille...). L'ensemble ainsi réuni est encore bien faible pour en tirer des règles. Deux précisions peuvent cependant être apportées à ce rapide constat : tout d'abord, la présence des femmes n'est pas systématique dans les ouvrages à caractère militaire – ainsi qu'en attestent les comptes de la maison de l'artillerie de Marseille, conservés pour l'année 1528²³. L'absence de construction proprement religieuse, n'est, pour sa part, pas due à une lacune documentaire car, pour le XV^e siècle par exemple, l'achèvement du clocher de la cathédrale d'Aix²⁴ ou les travaux entrepris à Saint-Trophime d'Arles²⁵ ont laissé des comptes détaillés que j'ai consultés en vain.

Le volume représenté par la main-d'œuvre féminine a varié considérablement suivant les cas. Aux 6 femmes mentionnées en 1524 sur un total de 368 personnes²⁶, il est possible d'opposer, par exemple, la vingtaine d'ouvrières qui émargent, le 10 janvier 1586, aux côtés de 11 hommes, dans le compte des dépenses faites pour les fortifications de Marseille²⁷. Ces effectifs ne furent, on le voit, pas toujours négligeables et constituaient même, dans certain cas, le gros de la main-d'œuvre, comme cela a été observé en Allemagne²⁸.

Les tâches confiées aux femmes ne sont pas toujours indiquées clairement dans les textes. Il peut être ainsi laconiquement consigné : « *Item plus lodich jort a una fremo, gr. 1* »²⁹. Toutes les mentions retrouvées ne sont cependant pas de cet ordre et l'on constate que les femmes furent employées à

22. Il s'agit des chantiers : du palais pontifical d'Avignon et du palais de Sorgues (Arch. Sec. Vaticanes : I. E. 38, f°163 ; I. E. 18, f°28 - 30 ; Coll. 447, f°91 - 1316-1327) ; de la fortification de l'église Saint-Victor de Marseille (Arch. Sec. Vat. : Reg. Av. Urb. V, vol. IX, le 29 mars 1363) ; des fortifications de la ville de Marseille (Arch. com. Marseille : EE 4, f°77, 5 IX 1374 ; CC 205, f°242v° et CC 487, le 10 IX 1524 ; DD 132, le 9 I 1586) ; de la réparation des remparts de Pertuis (Arch. com. Pertuis : CC 96, 1396) ; de la réfection des remparts de Digne (Arch. com. Digne : BB 39, f°19v°, le 29 V 1488).

23. Arch. com. Marseille : EE 14.

24. Arch. dép. des B.-du-Rh. : 2 G 1830 ; 2 G 1843.

25. Id. 4 G 371, 373.

26. Arch. com. Marseille : CC 487, le 10 IX 1524.

27. Id. DD 132, le 9 I 1586.

28. Cf. *Histoire des femmes*, op. cit. p. 315.

29. Arch. com. Digne : BB 39, f°19v°, le 29 V 1488.

des travaux de démolition³⁰, au transport des pierres³¹, de la terre³², du mortier³³, et, surtout, de l'eau³⁴. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette fonction de porteuse d'eau n'était pas liée à l'abreuvement des ouvriers mais à la préparation du mortier. Il s'agissait, en effet, de porter « (l') *aigua sus la mescla per afinar la caus* »³⁵, de « *achaupar aygo per far lo mortier* »³⁶ ou de porter l'eau nécessaire « *ad extingendum calxem* »³⁷. Les femmes devaient donc éteindre la chaux vive pour la transformer, par hydratation, en chaux grasse prête à être mêlée au sable puis gâchée avec de l'eau pour confectionner le mortier. Cette manipulation, à laquelle Philibert de l'Orme consacre tout le 17^e chapitre de son premier livre d'architecture, est assez délicate puisqu'elle détermine en partie la qualité du mortier. La fréquence avec laquelle cette fonction était confiée aux femmes présentes sur le chantier laisse à penser que la main-d'œuvre féminine connaissait une relative spécialisation. Notons, par exemple, que, lors des travaux de fortifications de l'abbaye de Saint-Victor, en 1363, les femmes n'intervinrent que pour ce travail³⁸. Le phénomène paraît dépasser le cadre provençal et français car ce type de travail était aussi confié aux ouvrières allemandes³⁹. Les raisons de cette préférence me sont obscures. Peut-on raisonnablement y voir la transposition d'une spécialisation domestique et rapprocher, par exemple, la préparation du mortier de la production des denrées alimentaires ? Une étude précise des diverses phases de préparation du mortier apportera peut-être des éclaircissements sur ce point.

Le laconisme des textes nous prive, à l'évidence, d'une part des tâches incombant aux femmes. Il est possible cependant de tenter de cerner la place donnée, au sein des équipes, à cette main-d'œuvre particulière. Nous disposons pour cela de plusieurs indicateurs.

Le premier est le salaire. De manière générale, les femmes touchaient un revenu quotidien inférieur ou égal à celui des hommes. Les écarts observés peuvent s'expliquer par des différences de rendement ou d'affectation sur le chan-

30. Arch. com. Marseille : CC 205, f^o242v^o, « *pague als homes et femmas que an besognat lo diluns XXIX d'abost prochan passat a tirar peyras et fondre l'evescat et la gleisa de Sanct Canat* ».

31. Id. ; Arch. com. Digne : BB 39, f^o18v^o, « *per hun jort a achaupar peyro* ».

32. Arch. com. Mars. : DD 132, « *aux femmes qui tirent lad. terre* ».

33. Id. : EE 4, f^o40v^o, transport de chaux et de mescla ; Arch. Sec. Vat. : coll. 447, f^o91 (cité par E. NICOLAS, op. cit., p. 410).

34. Arch. com. Mars. : EE 4, f^o77, 5 IX 1374 ; Arch. com. Pertuis : CC 96, le 7 VIII 1396 ; Arch. com. Digne : BB 39, f^o21 ; Arch. Sec. Vat. : Reg. Av. Urb. V, vol. IX, le 29 mars 1363 (publié par M. CHAILLAN, op. cit.) et I. E. 18, f^o28 - 30 (cité par E. NICOLAS, op. cit.).

35. Arch. com. Pertuis : CC 96, le 7 VIII 1396.

36. Arch. com. Digne : BB 39, f^o21.

37. Arch. Sec. Vat. : Reg. Av. Urb. V, vol. IX, le 29 mars 1363 (publié par M. CHAILLAN, op. cit.).

38. Id.

39. *Histoire des femmes*, op. cit., p. 135.

tier. Ces deux arguments, pour pratiques qu'ils soient, ne justifient pas tout. Ainsi que dire du fait qu'en 1363, à Saint-Victor de Marseille, les ouvrières occupées « *ad extinguendum calxem* » reçurent 2 sols par jour et par personne alors que les hommes qui les remplacèrent gagnèrent chacun 6 sols et 8 deniers quotidiens. Peut-on alléguer ici une productivité plus de trois fois moindre pour les femmes alors qu'à Avignon, quelques 45 ans plus tôt, les salaires donnés aux hommes et aux femmes pour ce travail étaient identiques⁴⁰ ? Il est à noter que sur ce chantier marseillais les hommes eux-mêmes n'étaient pas tous payés au même prix bien que, d'après les comptes, ils aient assuré des fonctions identiques. Une partie des critères qui présidaient à la fixation des rémunérations nous échappe vraisemblablement. Prenait-on en compte l'expérience propre de chaque ouvrier ? Payait-on certaines aptitudes particulières ?

Y-a-t-il des causes obscures mais rationnelles au fait que les femmes se trouvaient ainsi au bas de l'échelle des salaires ou bien pratiquait-on une simple dévalorisation de leur travail ? Seule une enquête beaucoup plus large, menée à partir d'un corpus plus important, sur l'ensemble des salaires, permettrait de répondre à ces questions.

Le second indice dont nous disposons pour apprécier le rôle tenu par les femmes réside dans la manière dont elles étaient désignées.

Les mentions rassemblées font toutes état de « *fremas* » ou de « *mulieres* », parfois identifiées par leur nom ou leur situation familiale (*la mayre de Johan Robin, sa filha...*)⁴¹. Elles étaient ainsi distinguées des hommes, des « *guarsons* »⁴² ou « *enfants* »⁴³, mais aussi des manœuvres⁴⁴ et, bien sûr, de tous les ouvriers qualifiés (compagnons, maîtres...). Je n'ai retrouvé qu'une fois, dans les comptes de l'œuvre des remparts de Digne, en 1488, la mention d'« une manœuvre » (*una manobro*)⁴⁵. Il peut s'agir d'une erreur du scribe mais le salaire indiqué correspond à une rémunération affectée, sur ce chantier, uniquement aux ouvrières.

Il est impossible, à partir de ces seules données, de savoir si une partie de la main-d'œuvre féminine ne se trouvait pas mêlée au groupe anonyme des « manœuvres » ou « personnes » auxquels tant de comptes font référence. En revanche, les « femmes », même occupées à des tâches que l'on donnerait volontiers pour des « travaux de manœuvres », semblent appartenir à une catégorie d'ouvriers distincte de celle du « *manobro* ». Cette constatation nous invite à reconsidérer la place du manœuvre, au moins sur certains chantiers où intervenaient des personnes encore moins « qualifiées », dont quelques femmes.

40. Cf. E. NICOLAS, *op. cit.*, p. 411.

41. Arch. com. Mars. : CC 487, le 29 VIII 1524.

42. Id. : DD 132, le 9 I 1586.

43. Id. : CC 487, le 29 VIII 1524.

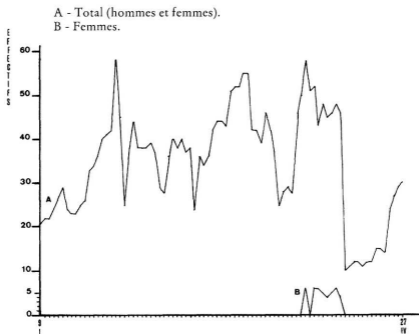
44. Id. : EE 4, f^o75, le 2 IX 1374.

45. Arch. com. Digne : BB 39, f^o19.

Compris entre une journée⁴⁶ et 3 semaines⁴⁷, le temps passé sur les chantiers par les ouvrières paraît assez réduit. Doit-on pour autant en déduire que ces dernières ne représentaient qu'une force d'appoint utilisée faute de main-d'œuvre masculine ?

Notons tout d'abord que la mobilité n'était pas nécessairement liée, surtout dans le bâtiment, aux compétences des individus. En l'occurrence la polyvalence a pu jouer un rôle important ; les femmes ayant peut-être, par ailleurs, des propositions d'embauche plus attrayantes, dans des domaines où leur travail était moins dévalorisé. Dans ces conditions, faut-il évoquer un manque d'hommes ou un manque passager de travail pour les femmes ? La question reste ouverte mais les recherches entamées permettent de verser au dossier une pièce qui, sans être décisive, engage à nuancer l'hypothèse d'un recours aux femmes faute d'hommes. En effet, le comptage du personnel du chantier de l'abbaye Saint-Victor de Marseille en 1363 met en évidence le fait que les quelques femmes recrutées ne vinrent pas compenser une baisse subite d'effectifs. Et rien ne laisse entendre qu'elle formèrent un groupe surnuméraire venu renforcer une équipe au complet (Fig. 1).

Evolution des effectifs du chantier de Saint-Victor de Marseille entre le 9-I et le 27-IV 1363



46. C'est le cas de Françoise Chano, en 1586 (Arch. com. Mars. DD 132).

47. Cf. E. NICOLAS, op. cit., p. 411.

Certains comptes, particulièrement détaillés fournissent les noms des personnes payées. Des rapprochements deviennent alors possibles entre les intervenants. Ainsi, lors des travaux de démolition de l'évêché et de l'église Saint-Cannat, à Marseille, en 1524⁴⁸, trouve-t-on mention d'un certain Jean Robin, accompagné de sa mère et de sa fille ou d'un dénommé Barthélémy Carrière, venu avec sa femme et sa fille. L'embauche pouvait donc avoir un caractère familial qui lui confère un aspect relativement temporaire. Ce cas de figure ne se retrouve toutefois pas systématiquement. En 1586, lors de la réparation d'une partie des fortifications de Marseille⁴⁹, aucune des 30 ouvrières mentionnées n'a été désignée comme parente d'un membre de l'équipe ou ne porte le même patronyme qu'un de ceux-ci⁵⁰. Si le recrutement de certaines femmes semble lié à l'engagement d'un groupe (familial) d'individus, une partie au moins des ouvrières agissent de manière indépendante.

*

* *

Il est possible de constater, au terme de cette étude, qu'en France, comme en Allemagne, les femmes ont joué un rôle dans l'industrie du bâtiment, à la fin du Moyen Âge. Ne se contentant pas de bénéficier passivement d'une extension de l'association confraternelle, elles ont eu une part active, difficile à évaluer, dans la gestion des entreprises artisanales, dans le marché des matériaux et sur les chantiers. Les premiers éléments rassemblés dans ces divers domaines font ressortir des constantes et permettent de définir grossièrement certains traits de l'intervention des femmes dans l'artisanat de la construction.

a) le rapport aux hommes :

Sur certains plans, les femmes apparaissent subordonnées aux hommes. Agissant comme substitut d'un mari ou parent, elles servaient une entreprise familiale dont l'élément masculin était dominant. Ce phénomène semble également se retrouver à un échelon inférieur, lors de l'embauche groupée de plusieurs membres d'une même famille. Des femmes ont pu, toutefois, jouir, parallèlement, d'une relative autonomie. C'était peut-être le cas des veuves de maîtres, de quelques manœuvres et de "revendeuses".

Une relation de concurrence a donc pu s'établir conjointement au rapport hiérarchique. Dans ce cas, les hommes semblent s'être taillé la part du lion ; laissant à leurs compagnes des domaines apparemment marginaux (la gestion sans la pratique, le commerce de détail des matériaux bruts, la maintenance...). Notre appréciation ne peut cependant être que subjective car l'examen approfondi de ces secteurs professionnels reste à faire.

48. Arch. com. Mars. : CC 487, le 29 VIII 1524.

49. Id. : DD 132, le 9 I 1586.

50. Cette constatation ne permet pas d'écarter la possibilité de liens de parenté (mère remariée, belle-fille, belle-mère...) mais il paraît peu probable que nous soyons là uniquement en présence de ce type de relations.

51. *Histoires des femmes*, op. cit., p. 308.

Ce dernier point m'amène à évoquer un autre aspect de l'intervention des femmes : le rapport au métier.

b) le rapport au métier :

Les relations aux métiers du bâtiment sont à envisager avec beaucoup de nuance. Ainsi, nous avons pu constater que les femmes n'avaient vraisemblablement pas accès à cette connaissance technique qui leur aurait permis de maîtriser les "mystères de l'art"⁵². Cependant, la relative spécialisation observée sur les chantiers laisse entendre qu'elles pouvaient être considérées comme détentrice d'un savoir particulier.

De même, elles apparaissent confinées dans des tâches inférieures et dévalorisées mais leurs salaires égalaient parfois ceux de leurs collègues masculins et, en tant que "maîtresses", elles pouvaient occuper une place relativement éminente.

Enfin, pour mieux appréhender ce rapport aux métiers du bâtiment, il conviendrait de cerner la réalité matérielle des fonctions exercées (durée quotidienne...) et de replacer les possibilités offertes par cet artisanat dans une carrière féminine – c'est-à-dire de pouvoir apprécier la part du choix.

Le travail des femmes dans le bâtiment nous confronte au manque de neutralité des sources écrites. Une large part du rôle de ces dernières échappe, de toute évidence, au champ d'observation historique pour être engloutie dans ce que Ph. Braunstein nomme "le silence de l'oral"⁵³.

L'étude, on l'a vu, n'est qu'à l'état d'ébauche et la réunion d'un corpus vraiment satisfaisant nécessitera encore beaucoup de temps. Les premières données assemblées attestent toutefois du bien fondé du questionnement. Elles engagent fortement à reconsidérer et à nuancer l'image d'une femme qui n'aurait approché les métiers du bâtiment que comme veuve dépositaire, modeste manœuvre intérimaire ou cantinière. Dès à présent, des directions de recherche se précisent (préparation du mortier, vente des matériaux...) qui permettront probablement de saisir des pans importants de l'activité professionnelle des femmes.

Centré sur les femmes, ce travail m'a amené à reconsidérer le rôle du manœuvre et la répartition des tâches au sein des chantiers. Il montre, une fois de plus, la nécessité pour l'historien des techniques de s'attacher à l'étude des pratiques quotidiennes.

Philippe BERNARDI.

52. A ce titre, les miniatures qui, pour illustrer les manuscrits médiévaux de la *Cité des dames* de Christine de PIZAN (Cf. par exemple le Ms Fr 607, f°2 de la Bib. Nat.), nous montrent de nobles dames maniant la truelle, ne sont pas réalistes. Mais, dans la mesure où elles mettent en scène une utopie, ne sont-elles pas précisément le reflet inversé de la réalité à laquelle l'auteur refuse de se résigner ?

53. Ph. BRAUNSTEIN, "La communication dans le monde du travail à la fin du Moyen Age", dans *Kommunikation und Alltag in spätmittelalter und früher neuzeit*, Vienne, 1992, p. 95.